

## *La difficile naissance de l'hôpital*

Nous avons évoqué le legs du baron de Loé et le conflit – résolu seulement en 1923 – opposant la légataire du maire de Gaillard Jean Naly, à la municipalité d'Annemasse, dans les années 1900, au moment même où les congrégations étaient la cible du gouvernement de la République.

Le baron de Loé est le descendant d'une vieille famille savoyarde, de la branche d'Aigle, dans le « vieux Chablais » autrefois savoyard, dont une partie de la famille se fixa en Westphalie, à Clèves et Laer, annexés à la Prusse. Né à Laer en 1837, le baron Clément de Loé servit comme chef d'escadron dans l'armée autrichienne, se fixa à Coire, dans le canton des Grisons auquel il légua toute sa fortune, soit 600 000 francs-or, somme devant être affectée à la construction d'un hôpital-hospice pour les malades indigents. Les membres de la famille allemande vont tenter de récupérer une partie du legs.

Après bien des péripéties, le baron s'installe à Annemasse en mai 1888, et va bénéficier de l'aide du député-maire de Saint-Julien, César Duval, qui lui fait obtenir rapidement la nationalité française du fait que son père et son grand-père étaient citoyens français du département français de la Roër, sous Napoléon I<sup>er</sup>. Sa famille allemande tente de le faire passer pour un aliéné mental ; l'affaire risque de provoquer un incident diplomatique que César Duval et l'ancien garde des Sceaux Goblet vont régler, obtenant la renonciation des parents allemands.



*L'hôpital d'Ambilly.*

Le baron multiplie les donations aux bureaux de bienfaisance d'Annemasse, Gaillard et Saint-Julien, notamment 25 000 francs le jour de sa naturalisation. Les trois communes organisent une fête en son honneur. Il se lie d'amitié avec le maire Perréard et, en octobre 1890, fait un legs de 38 000 francs pour faire construire un hôpital à Annemasse, refusant en toute modestie la proposition que l'établissement porte son nom. Il souhaite que sa donation permette l'achat de la propriété Pictet de Rochemont, à Ambilly, réalisé après sa mort, le 27 février 1892, pour 42 000 francs. Il lègue le reste de sa fortune – 18 000 francs – au bureau de bienfaisance d'Annemasse.

Outre le maire de Gaillard, Jean Naly, d'autres donateurs apportent leur contribution, la veuve du comte russe Paul de Kisselef, grand maître de cérémonie à la cour de Russie, mort subitement à la gare d'Annemasse, en 1906, lors d'un voyage qui devait le conduire à Évian, Madame Fleuret de Mornex, Madame Tardy, Adolphe Magnin, Édouard Dejoux de Gaillard, Adrien Ligué. Le bâtiment Pictet est transformé par l'entreprise Montfort. L'État apporte plusieurs subventions dont une de 70 000 francs, au début de l'année 1908, grâce aux interventions du député David et du sénateur Duval.

Le conflit entre Madame Delorme, légataire de Jean Naly, et la commune d'Annemasse a retardé l'ouverture, mais le préfet décide de passer outre.

L'hôpital va connaître des débuts difficiles et a joué longtemps le rôle d'un hospice beaucoup plus que celui d'un véritable hôpital. Il sera concurrencé par la clinique, créée rue Centrale, par le docteur Paul Gay, en avril 1923. Ce n'est qu'après la Deuxième Guerre mondiale qu'il se développera et deviendra important.

Dans le cadre de la grande zone franche, les habitants aisés de la région se font soigner à Genève où ils consultent les spécialistes et s'y font hospitaliser.

Le bureau de bienfaisance, alimenté par le budget municipal, gère l'assistance aux femmes en couches, aux familles nombreuses, aux vieillards, l'aide médicale gratuite, les allocations médicales, les admissions à l'hôpital, au centre psychiatrique de Bassens, à l'orphelinat de Mélan, les fournitures scolaires aux élèves de familles « nécessiteuses », les allocations militaires au titre de soutien de famille.

### *La vie économique dans le cadre de la grande zone franche*

#### *La grande zone franche*

La grande zone franche de 1860, considérée avant la guerre de 1914-1918 comme un « paradis » par les Savoyards et les Gessiens, a été aussi une grande période de prospérité pour Genève qui gagne plus de 30 000 habitants entre 1901 et 1914. Pourtant, la création de la zone franche a été un acte unilatéral de la France : la Suisse refuse longtemps de reconnaître l'annexion de la Savoie à la France, et ne le fera qu'en 1881. « La

situation  
tialeme  
économi  
nal et ig  
quait d'a  
ment en  
si bien q  
en fran  
nombre  
assujetti  
La Conf  
ter sépa  
Gex et  
qu'elle  
les facilit  
encore  
dehors  
douane  
Philipp  
1860 a  
reconnâ  
Savoie  
lite les  
des ma  
restricti  
tions de  
sont en  
Savoyar  
importa  
En prin  
Un  
tration  
d'introc  
les proc  
franche  
nent le  
par le c  
dent de  
instaure  
prend M  
Bernou